

La relance compassionnelle

par Jacques Marseille

Un jour qu'on demandait à John Maynard Keynes comment relancer la croissance et éradiquer le chômage, il répondit avec l'humour qui le caractérisait : « Si le ministre des Finances remplissait de vieilles bouteilles avec des billets de banque, les enterrait à une profondeur convenable dans des mines de charbon désaffectées qu'on remplirait ensuite d'ordures ménagères, et s'il laissait aux entreprises privées le soin, selon les principes bien établis du laisser-faire, de retrouver ces billets, il n'y aurait plus de chômage et les répercussions seraient telles que le revenu réel de la communauté serait sans doute plus élevé qu'actuellement. » Les gouvernements français, qui ont découvert tardivement les « hérésies » du célèbre économiste britannique, en ont été toutefois des disciples modèles. Avec les résultats que l'on connaît : des emplois publics multipliés, un budget en déséquilibre permanent, une dette publique qui pourrait devenir une véritable bombe et un chômage qui, même en recul, reste l'un des plus élevés des pays de l'Union européenne.

Aussi faut-il saluer avec intérêt la loi du 3 janvier 2003, qui a peut-être inauguré une nouvelle forme de relance économique qu'on pourrait qualifier de relance compassionnelle. S'appuyant sur les statistiques des noyades des enfants de moins de 5 ans dans les piscines privées, elle prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2004 les piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade. Barrières de protection, alarme, couverture de sécurité ou abri, tels sont les quatre dispositifs parmi lesquels le particulier doit faire son choix pour équiper sa piscine. Cette obligation qui s'imposait dès le 1^{er} janvier 2004 à toute nouvelle construction est, depuis le 1^{er} janvier 2006, étendue à tous les bassins enterrés ou semi-enterrés. « Je suis libéral, s'exclamait un sénateur au moment de la discussion du projet de loi, mais je considère que le respect de la vie passe avant les exigences du marché. C'est le devoir de la société et le nôtre de prendre le relais pour faire en sorte que, sans décharger les parents de leur responsabilité, soit assurée la sécurité des enfants, qui n'ont pas encore de véritables capacités de discernement, même s'il en résulte des contraintes pour l'utilisateur comme pour le fabricant. Certes, les mesures proposées auront un coût, mais la vie, elle, n'a pas de prix. » On appelle cela de la « gestion compassionnelle », écrit Michel Richard, qui ajoute :

LA COMPASSION PEUT S'AVÉRER UN FORMIDABLE OUTIL DE RELANCE. LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE POUR LES PISCINES PRIVÉES OUVRE AUX ENTREPRENEURS UN MARCHÉ DE 450 MILLIONS D'EUROS.

« Gouverner, ce n'est pas simplement prévoir, ni choisir, ni séduire. C'est compatir, c'est tenir la main de ses compatriotes, c'est leur prendre le pouls, tâter leur front », bref « tremper son sucre dans le sang de tous les drames et dans les larmes de tous les malheurs » (1).

Sauf qu'ici la compassion peut s'avérer un formidable outil de relance. Qu'on en juge. On compte 1 154 000 piscines en France, dont 762 000 sont concernées par ces dispositions législatives. Le système de sécurité le moins onéreux – mais sans doute le moins efficace – se monte à 600 euros. C'est donc un marché de 450 millions d'euros qui s'ouvre ainsi aux entrepreneurs, dont près de 9 millions reviendront à l'Etat sous forme de TVA. 450 millions, rien de moins que le budget consacré par la nation à l'écologie et au développement durable ! Avec au bilan, en 2005, une dizaine de noyades parmi les moins de 6 ans, dont sept en... piscines équipées.

C'est dire qu'on pourrait élargir le champ de la relance compassionnelle. En France, les noyades sont responsables de plus de 500 décès chaque année. 59 % se sont produites en mer à moins de 300 mètres de la plage. Pourquoi ne pas imposer à chaque Français le port, discret, dans son maillot de bain d'un dispositif qui déclencherait une sirène ou, mieux, une bouée de sauvetage miniaturisée dès que le nageur serait pris d'un malaise ? Comme il y a bien la moitié de la population détentrice d'un maillot de bain, soit 30 millions de Français, on peut imaginer sans peine l'effet économique d'un dispositif qui, au simple coût de 80 euros, rapporterait autant que l'ISF.

Mais il y a encore 10 520 personnes qui meurent à la suite de chutes, 800 à la suite d'incendies domestiques et surtout plus de 3 000 qui sont victimes du tabagisme passif. Si l'Etat refuse toujours d'interdire l'usage du tabac dans les lieux publics, pourquoi ne pas imposer à chaque fumeur une taxe qu'on pourrait calculer ainsi : 450 millions investis dans les piscines pourraient permettre d'économiser 20 vies humaines. Pour indemniser ou économiser les victimes du tabagisme passif, il faudrait donc lever sur les fumeurs actifs une taxe de plus de 67 milliards d'euros, soit plus que l'impôt sur le revenu. Une proposition d'autant plus facile à mettre en œuvre qu'aucun Français ni aucun lobby ne pourrait reprocher à l'Etat une si légitime compassion ■

1. « La République compassionnelle », de Michel Richard (Grasset, 2006).